



Garde alternée sans accord bi-latérale

Par **mislin**, le **02/01/2010 à 12:13**

Bonjour, rnla jaf a validé la garde alternée mise en place par le père de mes enfants. Je suis contre. J'ai décidé de quitter la région car je ne trouve pas d'emploi ici, et je veux emmener mes enfants. Qu'est-ce que je risque, si le père s'y oppose. rnrnMerci rnrncéline mislin

Par **Marion2**, le **02/01/2010 à 12:25**

Bonjour, rnrnPuisque vous quittez la région pour essayer de trouver un emploi, il faut demander au JAF une modification du droit de garde. rnrnN'emmenez pas vos enfants sans l'autorisation du JAF. rnrnCordialement.